



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
18.06.2015

Date de la convocation des conseillers :  
18.06.2015

point de l'ordre du jour no:  
2B1

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance non-publique du 26 juin 2015

**Présents:** Spautz, bourgmestre, Kox, Hinterscheid, Codello, échevins, Maroldt, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Bofferding, Hansen, Bernard, Freis, Mischo, Biltgen, Kersch, Majerus, conseillers  
Espen, secrétaire général

**Absents:** Knaff, Weidig, conseiller

### Le Conseil Communal;

**Objet: Enseignement : Sursis scolaire pour l'enfant BORGES DOS SANTOS Miguel**

Vu le courrier afférent de « sipo asbl » (suivi pédagogique et thérapeutique du jeune enfant et de sa famille) du 5 mai 2015, aux termes duquel l'association demande un sursis scolaire pour l'enfant BORGES DOS SANTOS Miguel, né le 2 janvier 2011, domicilié à 65, rue Victor Hugo, L-4141 Esch/Alzette;

Considérant que l'enfant en question présente un retard important du développement global et n'est pas encore prêt à fréquenter une structure scolaire;

Considérant qu'après analyse du dossier, la CIS a exprimé un avis favorable en ce qui concerne la demande des parents de Miguel d'un sursis scolaire pour l'année scolaire 2015/2016;

Vu l'article 15 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**d é c i d e  
à l'unanimité**

d'accepter le sursis scolaire pour l'enfant BORGES DOS SANTOS Miguel.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 07.07.2015  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général,

Suivent les signatures

La bourgmestre,